

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025 – 19H30

Président : Devalte Claude

Secrétaire : Wainwright Alexandra

Le Président ouvre la séance à 19h32 et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

Conseillers/ères convoqués	35
présents	27
excusés	8

Le Quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement siéger.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 17 juin 2025
3. Préavis municipal n° 12/2025 Plan d'affectation Communal – PACom
4. Préavis municipal n° 13/2025 Demande de crédit d'investissement pour réfection de la route de Gilly et création d'un collecteur d'eaux claires
5. Préavis municipal n° 14/2025 Demande de crédit d'étude et de mandat d'architecte pour création d'une structure d'accueil
6. Communication de la Municipalité
7. Communication du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. PV de la séance du 17 juin 2025

Personne n'en demande la lecture.

Le PV de la séance du 17 juin 2025 est accepté à la majorité - 1 abstention

3. Préavis municipal n° 12/2025 Plan d'affectation Communal – PACom

Le Président rappelle que M. Christian Parmelin étant membre des opposants, il ne pourra ni voter ni prendre part aux discussions, selon l'article 53 du règlement du Conseil communal.

La parole est donnée à Mme Dorothée Prod'hom, rapporteur de la commission ad'hoc PACom, qui lit le rapport.

La commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté et

- de lever les oppositions formulées à l'encontre du PACCom et de son règlement ;
- d'adopter le PACCom et son règlement tels que soumis à l'enquête publique (sous réserve de l'ajout sur le plan cadastral de la fontaine située sur la parcelle N° 111) ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener le projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il ouvre le débat sur ce préavis.

Mme la Municipale Laurence Pinel communique quelques informations supplémentaires sur le PACCom.

Sans un cadre clair, la commune risque de subir un développement désordonné, source de conflits, de nuisances et de perte de cohérence.

La consultation citoyenne a permis d'améliorer le projet.

Le PACCom est un document essentiel pour l'avenir de la commune de Bursins, sa qualité de vie et le développement harmonieux de son territoire. Il offre une vision structurée et équilibrée et donnera les moyens à la commune de se développer de manière cohérente et concertée.

Suite de la procédure :

Si le PACCom est adopté par le Conseil communal, le dossier sera transmis au canton qui évaluera sa conformité. Si des points manquent, une enquête publique complémentaire sera nécessaire.

En cas d'acceptation par le canton, une publication sera faite dans la FAO et le canton informera les opposants que l'opposition est levée.

C'est à ce moment-là que les opposants pourront faire recours (voie de recours de 30 jours).

S'il n'y a pas de recours, l'entrée en vigueur du PACCom pourrait avoir lieu dès mai 2026 et il sera appliqué dès son entrée en vigueur (voir calendrier présumé en PJ).

M. Gian Paolo Patelli demande quels étaient les critères de la Municipalité pour rejeter certaines oppositions et pourquoi la Municipalité a soutenu certains opposants.

Mme Prod'hom explique qu'après une séance de conciliation, la Municipalité et les opposants sont entrés en discussion pour éventuellement changer l'affectation de certaines parcelles. Ce n'est donc pas que la Municipalité ait soutenu certaines oppositions. La Municipalité a fait une demande préalable pour certaines oppositions dans le but de montrer qu'elle a essayé d'aller dans le sens des opposants.

M. le Syndic Philippe Parmelin précise qu'une personne voulait être en zone verte alors que la nature du sol était viticole.

Mme Charlotte Martin dit avoir lu que si les oppositions étaient levées il y aurait la possibilité de s'adresser au canton pour des indemnisations.

Mme Pinel informe que la taxe compensatoire est calculée par le canton. Ce montant est retiré d'un fond qui a été créé pour compenser la perte financière d'un propriétaire. Il est alimenté par une taxe sur certaines parcelles qui voient leur capacité constructible augmentées. La commune n'intervient pas dans ce processus.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Il précise que, pour suivre la proposition de la commission ad'hoc, ce vote sera fait à bulletin secret et qu'il va exercer son droit de vote. Il précise qu'en cas d'égalité, le préavis sera refusé.

Le préavis n° 12/2025 est accepté à la majorité (2x refus – 3x abstentions).

4. Préavis municipal n° 13/2025 Demande de crédit d'investissement pour la réfection de la route de Gilly et la création d'un collecteur d'eaux claires

La parole est donnée à Mme Véronique Gunther, rapporteur de la commission des finances, qui lit le rapport.

La commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il ouvre la discussion.

Mme Floriane Beetschen demande pourquoi la commission construction et urbanisme n'a pas été consultée.

M. le Syndic explique que, s'agissant d'une remise en état récurrente de la route, la Municipalité a choisi de ne pas convoquer la commission.

M. Nicolas Gunther demande quelle sera la durée prévisionnelle des travaux.

M. le Syndic indique que les travaux devraient commencer au début du mois d'octobre et se terminer vers fin octobre/début novembre.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis n° 13/2025 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 14/2025 Demande de crédit d'étude et de mandat d'architecte pour la création d'une structure d'accueil

La parole est donnée à Mme Gunther, rapporteur de la commission des finances, qui lit le rapport.

La commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président donne lecture des conclusions du préavis municipal.

Il passe la parole à Mme la Municipale Marinella Page. (Présentation en pj).

Mme Page rappelle que l'accueil de jour se fait au sein de l'association de 11 communes. Il s'agit d'une obligation de répondre à un besoin.

Un bilan a été fait pour tout le réseau du canton en 2023 avec publication des résultats en 2024. Le réseau est dans l'obligation de créer des places supplémentaires.

Chaque année le réseau touche des subventions de la fondation d'accueil de jour. Cet organisme cantonal finance près de 32% des salaires des éducateurs et éducatrices dans les structures.

L'objectif d'ici 2030 est d'ouvrir au moins 50% des places manquantes (école, accueil parascolaire ainsi que crèche et accueil préscolaire) qui ont été déterminées par cette étude.

L'association a sollicité les 11 communes pour repérer les terrains pourraient être mis à disposition.

Microgis a établi que le besoin en termes de crèche est de 131 places.

Les parents s'inscrivent pour mettre leur enfant en préscolaire, parascolaire etc... De ce fait, ENJEU dispose de la liste des demandes. Selon la liste d'attente LAC, le besoin serait de 184 places.

À Luins, la structure d'accueil a été ouverte en 2024.

À Bursinel, construction d'une crèche de 44 places, dont l'ouverture est prévue si possible en août 2026.

Pour Bursins ce ne sera pas avant août 2027. Au total, avec ces 3 structures, on compterait 110 places sur les 131 places demandées par Microgis. Le réseau répondrait ainsi à 83% des besoins de Microgis, correspondant à 50% de la LAC.

Bursins doit faire quelque chose pour le réseau car il y a un besoin avéré.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Jasmine Jemora remarque, par rapport aux structures en bois de l'école de Gilly et son système d'énergie, qu'il y a des problèmes de circulation d'air chaud/froid.

Concernant le nombre de places (44) elle demande s'il serait possible d'inclure une mention pour que le projet puisse s'étendre dans le futur, être pensé pour être durable et s'étendre sur le terrain proposé.

Mme Page indique que ce sujet fait partie des réflexions et qu'il est inclus dans le crédit d'étude. Lorsque le dossier pour l'appel d'offres sera construit, il faudra qu'il y ait la possibilité d'un éventuel développement, par exemple des fondations permettant une surélévation du bâtiment.

Ces éléments seront discutés avec la société qui accompagnera la commune pour pouvoir lancer l'appel d'offre.

Il faudra prendre en compte aussi l'évolution du climat, avec une ventilation adaptée, et réfléchir à certains éléments pour permettre un meilleur environnement.

Mme Beetschen demande pourquoi la commission construction et urbanisme n'a, à nouveau, pas été sollicitée. Elle pense que le Conseil communal pourrait avoir des avis et des conseils à donner. Ce sera probablement la seule opportunité qu'elle aura de s'exprimer sur ce sujet. Elle regrette ce manque de consultation.

M. le Syndic informe que la commission sera sollicitée pour l'étape suivante, lorsque le concours sera lancé et qu'il y aura du concret par rapport à la construction.

Mme Beetschen pensait qu'il y aurait des crédits d'exécution qui seraient votés lors de cette séance.

M. le Syndic précise que la commission interviendra lorsque l'entreprise aura été choisie.

M. Christian Parmelin souhaite savoir, par rapport aux accès, s'il y aura des aménagements ou trottoirs pour les personnes qui viendraient à pied.

M. le Syndic explique que des aménagements seront inclus dans le projet par rapport à la circulation. Il y aura un cheminement pour arriver à la crèche.

Mme Martin demande quels ont été les critères pour choisir la maison Conceptia pour ce projet et quelle a été la démarche pour la publication étant donné que le projet en est au stade du crédit d'étude.

M. le Syndic indique que l'entreprise Conceptia a été recommandée par l'ingénieur conseil. Cette entreprise fera le suivi du dossier. Le coût sera de CHF 130'000 jusqu'au projet de concours (projet + autorisations + appel d'offre).

Mme Martin remarque que le vote sera sur un montant de CHF 270'000 qui dépasse le montant d'attribution agréé et qu'il y a un risque de recours contre ce préavis.

Mme Page explique qu'il s'agit d'un montant global mais que le vote porte sur différentes étapes. Aucune étape ne dépasse les CHF 150'000.

Mme Prod'hom remarque que pour adjuger ce montant il faut passer par un architecte mais que la procédure d'appel d'offre au marché public n'a pas été faite. Elle demande pourquoi il n'y a pas eu de procédure pour l'adjudication des CHF 276'000, quel contrat doit être signé et si Conceptia fera le tout.

M. le Syndic indique que Conceptia fera le suivi des travaux.

Le Président remarque qu'il s'agit d'abord de faire une étude de faisabilité pour un montant de 17'500 CHF. Il demande cependant quel sera le rôle de Conceptia dans le futur, pourquoi le projet n'a pas été proposé publiquement à d'autres architectes et pourquoi c'est Conceptia qui a eu le projet.

Mme Martin remarque que la procédure devrait se faire sur invitation à 3 entreprises. Elle rend à nouveau attentif au fait que la commune s'expose à un risque de recours par rapport au montant.

Mme Jemora pense que la commission bâtiment devrait être impliquée dans les étapes préalables du projet pour pouvoir exprimer des opinions, ce qui pourrait être bénéfique pour le déroulement du projet.

Mme Page pense que c'est une idée judicieuse. La commission pourrait se réunir avec la Municipalité et voir quels seraient les éléments intéressants à intégrer dans la création du cahier des charges, pour lancer l'appel d'offre.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis n° 14/2025 est accepté à la majorité (3 refus – 2 abstentions).

6. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à Mme Pinel.

Un préavis pour la construction de la nouvelle STEP a été accepté lors de l'assemblée générale du Conseil intercommunal de l'APEC. Ce préavis s'élève à CHF 92'165'160.

Ce montant est composé de 75'000'000 CHF pour la construction de la STEP auquel il faut ajouter les conduites, la station de pompage, l'accès routier et la conduite du projet, soit au total CHF 92'165'160. Ce montant a été validé par le Conseil intercommunal.

L'APEC espère avoir des subventions de l'Etat de Vaud et de l'Office Fédéral de l'Environnement. Celles-ci sont évaluées à CHF 11'745'000.

Amortissements :

- 15 ans pour les organes de mesure, les commandes ;
- 30 ans pour les bâtiments ;
- 60 ans pour les conduites d'eau potable.

Une capsule vidéo est disponible sur le site de l'APEC et sur les réseaux sociaux. De nouvelles informations concernant la construction de la STEP seront régulièrement diffusées par ces 2 canaux.

Un 2^{ème} préavis a été accepté par le Conseil intercommunal. Il s'agit de la construction d'un local en sous-sol, sur le site du Lavasson. Ce local sera fourni brut et loué à ThermorésÔ. Il permettra de revendre la chaleur (émise par les déchets) qui chauffera les quartiers de Gland.

Les travaux commenceront en septembre 2025 et des informations seront régulièrement diffusées sur le site de l'APEC.

Le Président passe la parole à Mme Page qui communique quelques informations concernant le réseau de vélos en libre-service.

Le recours déposé par Publibike a bien compliqué la situation. L'opposition est allée jusqu'au Tribunal cantonal.

Publibike contestait la décision de la Région de Nyon d'attribuer la concession à Lime via une procédure de gré à gré, arguant que le processus n'avait pas respecté les lois sur les marchés publics car il fallait se baser sur le chiffre d'affaires potentiel.

Le juge cantonal a donné raison à Publibike.

Il aurait fallu une décision du Tribunal fédéral pour statuer mais il n'y aurait eu aucune décision avant le mois de mars 2026 car en cas de recours tout est bloqué.

Le Comité de Direction a établi qu'il serait inutile de faire recours car ça aurait été une perte de temps et d'argent.

Région de Nyon a donc décidé de ne pas faire recours et de lancer un appel d'offres.

Fin octobre les soumissionnaires auront remis leurs offres et l'adjudication pourra avoir lieu courant novembre.

S'il n'y a pas de recours, un contrat pourra être signé dans le courant du mois de janvier 2026 entre la Région de Nyon et l'entreprise qui aura remporté l'appel d'offres.

Au printemps 2026 il pourrait y avoir un nouveau réseau de vélos en libre-service.

Mme Page présente le magazine mensuel romand d'archéologie « Passé Simple ». L'édition spéciale du mois de septembre est consacrée à tous les sites clunisiens suisses, la nature riche de Cluny et la candidature à l'Unesco.

M. Francis Mondoux communique une information concernant les fontaines du village.

Afin de diminuer la consommation d'eau des fontaines du village la commune a installé des électrovannes programmables avec réglage de débit à pointeau pour un réglage beaucoup plus précis et coupe l'eau la nuit (entre 22h00 et 6h00) excepté pour la fontaine du haut du village (Place des Tilleuls) dont le débit est réduit à 20%. Si cette fontaine était coupée la nuit, le manque de pression ne permettrait pas de la remettre en service.

Résultat de cette prise de mesure : environ 30% d'eau économisée sur les fontaines du village.

M. le Syndic rappelle qu'on arrive bientôt au terme de cette législature. Il informe qu'une séance d'information avec présentation de la législature et de son fonctionnement aura lieu le mardi 25 novembre à 20h au foyer et que toute la Municipalité se représentera incorpore.

Il remercie le Conseil communal pour ce qu'il fait pour la commune et la collectivité.

7. Communications du Bureau

Le Président communique des informations concernant les prochaines séances du Conseil communal.

La séance prévue le 4 novembre 2025 est annulée, faute de préavis.

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **9 décembre à 19h00** et sera suivie d'un repas.

Les dates de séances du Conseil communal pour l'année 2026 seront communiquées lors de la séance du 9 décembre prochain.

8. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Gunther rappelle que lors de la séance du Conseil communal du mois de juin il y a eu une démission au sein de la commission de gestion. Celle-ci est passée à 4 membres. Il remarque que, selon l'article 38 du Conseil communal, cette commission devrait être constituée de 5 membres.

Le Président informe, après consultation de la Préfecture, que la commission peut fonctionner avec 4 membres. Cependant, si la commission désire avoir un 5^{ème} membre, il serait possible de faire une élection complémentaire afin d'élire un membre supplémentaire à cette commission au prochain Conseil du 9 décembre. Si tel est le cas, il faudra réfléchir à des postulants à présenter au prochain Conseil pour acceptation.

M. Gunther remarque que le règlement communal n'est pas en ligne avec les règles en ce qui concerne le nombre de membres siégeant dans cette commission.

Le Président informe qu'il serait possible d'apporter des modifications au règlement lors de la prochaine législature avec la commission règlements et statuts.

Mme Laura Jeanmonod a une question par rapport au cimetière. Elle remarque que depuis plusieurs mois le cimetière a très mauvaise façon et demande quand les travaux seront terminés.

M. le Syndic précise qu'il s'agit d'un travail fastidieux et que la commune essaie d'être le plus écologique possible.

Mme Jeanmonod remarque que les copeaux ont déjà été changés deux fois.

M. le Syndic indique que les copeaux doivent être changés tous les 2 à 3 ans et remarque qu'il y a beaucoup de choses à entretenir dans la commune.

Mme Anne Guisolan demande s'il serait possible pour la commune de changer le rétroprojecteur qui est très bruyant.

M. le Syndic en prend note.

M. Christian Parmelin a vu dans la FAO que le scarabée japonais est sur nos terres et qu'une partie des parcelles de la commune est dans la « zone rouge » avec certaines obligations.

Il demande si la commune peut mieux renseigner sur le sujet et s'il y a quelque chose à faire en tant que propriétaire.

Mme Laurence Pinel informe que Bursins et Gilly sont des zones d'infestation.

Il ne faut plus arroser et ne plus irriguer car les scarabées sont attirés par la terre tendre pour pondre leurs oeufs.

Il faut éviter de transporter des déchets végétaux jusqu'au 30 septembre.

Jusqu'à fin mai aucune mouvement de terre en dehors de la zone ne doit être fait. Une dérogation peut cependant être demandée auprès du département général de l'agriculture.

Mme Guisolan demande ce qu'il faut faire des végétaux déjà taillés qui sont dans des sacs.

Mme Pinel informe qu'il faut les garder et ne plus couper.

Elle explique que l'information concernant le scarabée japonais a été reçue le jeudi 11 septembre et qu'elle a été immédiatement diffusée sur l'application et par poste.

Mme Prod'hom remercie la Municipalité pour le travail fait pour le PACom. Il y a eu beaucoup de séances et d'information. Elle remercie pour ce nouvel outil pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance du Conseil communal à 21h01.

Bursins, le 16 septembre 2025

Le Président
O. Devaillé



La Secrétaire
A. Wainwright